



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 089-200067114-20260518-2026_DRJH_008-AR

S²LO

ARRETE N°2026-DRJH-008

--

PORTANT DELEGATION DE FONCTION A MADAME ARMINDA GUIBLAIN

Le Président de la Communauté de l'Auxerrois ;

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CC-2026-003 en date du 22.04.2026 portant élection des vice-présidents ;

Considérant que Madame Arminda GUIBLAIN a été élue 1^{ère} Vice-Présidente.

Considérant que le Président de la Communauté de l'Auxerrois peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature à ses vice-présidents ;

ARRÊTE

Article 1 – Madame Arminda GUIBLAIN est nommée 1^{ère} Vice-Présidente chargée de la Santé, du Numérique et de la Communication.

Article 2 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Madame Arminda GUIBLAIN,
- La Direction de la cohésion sociale et du temps de l'enfant,
- La Direction de la Communication,
- La Direction des systèmes informatiques et du cadre de vie,
- La Trésorerie.

le 13 mai 2026

Le Président,

Mathieu DEBAIN

